

Conseil Communal

Mardi 15 mars 2016

- 1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016**
- 2. Etat spécial Vire Normandie**
 - **Dotation de Fonctionnement**
 - **Dotation d'Investissement**
- 3. Subventions 2016 aux associations**
- 4. Subventions classes de neige et séjours linguistiques**
- 5. Création d'un comité consultatif communal en matière d'action sociale**
- 6. Création d'une commission communale « Affaires Scolaires »**
- 7. Questions diverses**

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire tient, au nom de tous les membres du conseil communal, à remercier Marie-José LARIVIERE pour le travail qu'elle effectue sans compter pour la commune, tant en ce qui concerne la salle des fêtes, que le banquet des Aînés ou toute autre manifestation.

En remerciement de ses services une composition florale lui est offerte.

I VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

- Mme le Maire donne les réalisations de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes.

Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

- Mme le Maire donne ensuite connaissance des résultats d'exécution du compte de gestion 2015 de la Trésorière, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Les résultats d'exécution définitifs du budget principal 2016 sont les suivants :

	RESULTATS CA 2014	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM ENT 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER (dépenses ou/et recettes)	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015
INVESTISSEMENT	-241676.14		123 987.75	<i>Dépenses</i> 13 030.52	-130 718.91
FONCTIONNEMENT	486 544.49	382 976.14	107 486.00		211 054.35
TOTAL					80 335.44

II ETAT SPECIAL VIRE NORMANDIE

- Dotation de Fonctionnement

Mme le Maire indique que l'état spécial ne comprend plus les dépenses de personnel (ch.012) ni le remboursement des intérêts des emprunts (ch. 66).

Cet état est composé de deux dotations :

1° une dotation d'animation locale permettant d'assumer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale, en particulier les activités culturelles et sportives (soutien financier aux associations – organisation du banquet des Aînés, attribution de prix au concours des maisons fleuries et des potagers).

2° une dotation de gestion locale dont l'objet est d'assurer les besoins des équipements de proximité dont la commune a la charge.

Seuls trois chapitres comptables sont concernés par ces dépenses :

- 011 : charges à caractère général
- 65 : autres charges de gestion courante
- 67 : charges exceptionnelles

Le montant des dépenses inscrites dans l'état spécial est de :

- Ch. 011 : 238 300 €
- Ch. 65 : 57 000 €
- Ch. 67 : 600 €

La charte prévoyait (section 2 page 7) que la dotation de fonctionnement attribuée aux communes déléguées sera déterminée sur la base d'une moyenne des 5 dernières années du budget de fonctionnement des communes historiques avant le regroupement (compte non tenu des frais de personnels et des charges financières assumés par le budget municipal de la commune nouvelle).

- Dotation d'Investissement

Elle a pour objectif d'assurer la continuité des investissements prévus par les communes historiques avant le regroupement et les investissements de proximité à venir.

Sachant que les travaux de voirie feront l'objet d'un marché global qui sera lancé par VIRE NORMANDIE, seules les autorisations de programme retracées dans le tableau joint en annexe sont inscrites dans l'état spécial en section d'investissement.

III SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer un montant identique à celui de 2015 aux associations qui ont fait une demande, soit au total 6 698,34 €.

IV SUBVENTIONS « CLASSES DE NEIGE » et « SEJOURS LINGUISTIQUES »

Mme le Maire indique que cinq demandes d'aide financière ont été sollicitées par des familles vaudriciennes dont les enfants ont participé à une classe de neige ou un séjour linguistique organisés par leurs établissements scolaires depuis la rentrée scolaire de septembre 2015.

Cette dépense était prise en charge par le CCAS de VAUDRY avant la création de VIRE NORMANDIE. Elle sera supportée à présent par le budget principal de VIRE NORMANDIE et il convient donc d'émettre un avis sur un projet de délibération.

V CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF COMMUNAL EN MATIERE D'ACTION SOCIALE ET DE SOLIDARITE

Mme le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, date de la création de VIRE NORMANDIE, les communes déléguées ne peuvent plus prétendre avoir leur propre Centre

Communal d'Action Sociale (CCAS) (charte de fonctionnement de VIRE NORMANDIE – article 5).

Néanmoins, afin de continuer à gérer les actions mises en place précédemment et à aider les administrés, il est proposé de constituer un comité consultatif en matière d'aide sociale et de solidarité.

Ce comité pourrait être composé des membres élus et des membres extérieurs qui siégeaient au CCAS avant 2016.

Avis favorable

VI CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE « AFFAIRES SCOLAIRES »

Mme le Maire explique ce qui suit :

La commune nouvelle VIRE NORMANDIE s'est substituée au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Roullours-Vaudry au 1^{er} janvier 2016.

Or, la charte de fonctionnement de VIRE NORMANDIE prévoit, Article 2 –Section 3, que « le maire de la commune nouvelle s'engage à déléguer tout le fonctionnement de chaque pôle scolaire (ancien SIVOS) aux maires délégués concernés par délégation du maire de la commune nouvelle ».

Aussi, afin de gérer les affaires courantes de fonctionnement de l'école, Mme le Maire propose de constituer une commission communale « Affaires Scolaires », commission qui pourrait être composée des élus vaudriciens qui siégeaient au SIVOS Roullours-Vaudry.

Avis favorable

VII QUESTIONS DIVERSES

✓ Cérémonie de citoyenneté

Mme le Maire fait savoir qu'elle a reçu une circulaire du Ministère de l'Intérieur concernant l'organisation d'une cérémonie de citoyenneté pour remettre la carte électorale aux jeunes qui ont atteint la majorité depuis le 1^{er} mars de l'année précédente et qui ont été inscrits sur les listes électorales.

Il est décidé d'organiser cette cérémonie le samedi 28 mai 2016 à 11h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 22h30.